



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 67152

Texte de la question

M. Philippe Briand appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'inquiétude grandissante des futures mères, relative au risque de limitation du nombre des échographies de grossesse. Il veut lui rappeler que ce projet met en danger le diagnostic prénatal dont la finalité tant médicale que psychologique est de suivre la grossesse, préparer la naissance de l'enfant, rassurer la mère, et d'une manière générale les parents et les familles. Il lui demande donc que le Gouvernement prenne en compte cette inquiétude, améliore le statut du diagnostic prénatal, et envisage de tout mettre en oeuvre pour que les enfants handicapés soient pris en charge, et ce quelle que soit l'origine de cette naissance, c'est-à-dire soit voulue par les parents, soit due à la fatalité, soit comme conséquence involontaire d'un aléa diagnostiqué.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67152

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5744